

[Le Web](#)[Les vidéos](#)

## ALAIN JAKUBOWICZ, VALLS, HOLLANDE ET AIRBUS

Dans les affaires de crashes aériens certains faits, qui sautent aux yeux, ont été soumis au chef de l'Etat. J'ai sollicité une réponse. Il apparaît en outre que des défauts de conception des Airbus pourraient de plus en plus poser problème. Glisser tout cela sous le tapis n'est pas la solution.

Pour ce qui concerne la tragédie du vol AF447 Rio-Paris, il n'est pas excessif de dire que la justice déraile. Les conséquences de ces dérives sont désastreuses : des centaines de vies humaines inutilement perdues dans des accidents aériens qui n'auraient jamais dû se produire.

Il est démontré que **des magistrats falsifient les faits**. Ils me font en outre rechercher depuis des années par les services de police et de gendarmerie dans le seul but de m'enfermer pour tenter de me faire taire et me discréditer. Je suis pourtant un parfait honnête homme dont le seul tort est de dire la vérité et d'aider les familles de victimes. L'exécutif est informé de ces faits, qui sont maintenant soumis à Hollande.

Cette chasse à l'homme se poursuit alors que les forces de l'ordre sont débordées en raison des attentats à répétition qui frappent de plus en plus souvent et de plus en plus violemment la France, condamnée à vivre au ralenti dans la peur et le repli sur soi : on ne compte plus les annulations de festivités.

### DANS CE PDF :

- Pages 1 et 2 ..... La lettre du président de la LICRA qui constitue le pilier de l'affaire
- Pages 3 à 8 ..... La justice (enquête sur le crash de l'AF447 Rio-Paris et autres faits intéressants)
- Pages 9 à 16 .... L'exécutif (Hollande) et les **questions sur Airbus**
- Page 17 ..... Extraits du code pénal
- Pages 18 à 21 .. Plainte pour subornation de témoin (enquête sur le crash de l'AF447 Rio-Paris)
- Pages 22 à 25 .. Le crash de Habsheim survenu en 1988 (quatre pages qui en disent long)

## LA LETTRE QUI CONSTITUE LE PILIER DE L'AFFAIRE

En page suivante figure une lettre du président de la LICRA intervenue deux mois après le retour de la gauche au pouvoir. C'est une superbe crapulerie, aux conséquences particulièrement lourdes. Cette intervention de la LICRA avait pour objet, et elle a effectivement permis, d'établir ensuite des faux judiciaires et de faire usage de ceux-ci. Elle permet en outre d'escroquer au sens du code pénal les familles de victimes du crash de l'AF447 Rio-Paris. Ses autres conséquences sont gravissimes : des morts inutiles, « stupides » qui s'accumulent par centaines.

./...

**Cette lettre de la LICRA**, avec les précisions utiles, **est maintenant connue du chef de l'Etat**, sauf à supposer un persistant complot du mensonge à l'encontre de celui-ci au sein de tout l'exécutif (voir entre autres page 16 de ce PDF l'information au président Hollande du 18 avril 2016 et celle du 7 mars 2016).

La seule lecture de cette lettre permet de commencer à saisir. Jakubowicz évoque une « *affaire contre Norbert Jacquet* ». Quels sont les protagonistes de cette affaire déjà en cours ? Quel est l'objet du litige soumis au tribunal dans le cadre de cette affaire ouverte à Rennes ? Quels motifs la LICRA invoque-t-elle pour intervenir ? On comprend déjà que cette intervention ne tient pas en droit et que Jakubowicz en a conscience. Qui a informé Jakubowicz de ce procès en cours ? Qui l'a informé de la date de l'audience ? Il devient clair qu'il s'agit d'une grosse magouille, illégale (la suite le démontre avec éclat).



Paris, le 16 juillet 2012

**POUVOIR**

Président  
Alain Jakubowicz  
Président - fondateur  
Bernard Lecache  
Présidents d'honneur  
Jean Pierre-Bloch  
Pierre Aidenbaum  
Patrick Gaubert

Je soussigné Alain JAKUBOWICZ, né le 2 mai 1953 (Villeurbanne), intervenant en qualité de Président de la Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA), association régie par la loi de 1901, déclarée à la préfecture de police sous le numéro 46/8978 0013877, sise 42 rue du Louvre, 75001 PARIS, donne par la présente pouvoir d'ester en justice au nom de la LICRA à Maître Benoît ROUSSEAU, dont le cabinet est situé 6 rue Julien Videment, 44200 NANTES, dans l'affaire contre Norbert JACQUET.

L'affaire est appelée le 19 juillet 2012 devant le tribunal correctionnel de Rennes.

**Alain JAKUBOWICZ**  
Président

## LA JUSTICE

Pages 3 à 8 de ce PDF

Présentation inversement chronologique.

En **pages 4 et 5** de ce PDF figurent le copier/coller du courriel du **10 juin 2016** envoyé à divers acteurs de la justice et la capture d'écran de ce même courriel ainsi qu'une réponse automatique qui confirme l'envoi s'il en était besoin.

En **pages 6 et 7** de ce PDF figurent le copier/coller d'un précédent courriel, du **10 mai 2016**, à divers acteurs de la justice et la capture d'écran de ce même courriel ainsi que deux réponses automatiques qui confirment l'envoi s'il en était besoin.

En **page 8** de ce PDF figure la capture d'écran de l'**échange de courriels du 10 décembre 2014** avec le président du TGI de Paris, **Jean-Michel Hayat**.

Par un courriel du 26 novembre 2014 j'avais porté à la connaissance du président du TGI de Paris un document d'une page au format PDF, limpide, en indiquant en outre un lien vers une page Web présentant des documents sans appel sur le fait que les familles de victimes, parties civiles dans l'enquête sur le drame du vol AF447 Rio-Paris, étaient bernées.

Le **10 décembre 2014** j'ai à nouveau écrit à Jean-Michel Hayat. J'ai rappelé que des parties civiles étaient tenues dans l'ignorance absolue du déroulement de la procédure depuis deux ans, avec quelques précisions sur ce point. J'ai ajouté : « *Elles sont donc dans l'incapacité de former des demandes utiles au regard des faits et des documents en leur possession. Les droits des parties civiles sont bafoués. Le code de procédure pénale est violé.* »

**Le président du TGI m'a répondu le même jour** : « ... je veillerai à ce qu'il vous soit répondu ».

### Une caricature d'affaire Dreyfus

A ce jour, 31 août 2016, toujours aucune information. Rien. Le silence absolu. Depuis trois ans et demi des parties civiles n'ont pas eu un seul mot d'information ! **Elles ignorent même l'identité du (des) juge(s) d'instruction maintenant chargé(s) du dossier et ne peuvent même pas transmettre à celui-ci (ceux-ci) les éléments utiles à la défense de leurs intérêts.** Elles sont totalement écartée des l'enquête. L'« enquête » ? Il apparaît qu'en réalité le dossier s'est transformé en une caricature d'affaire Dreyfus avec des magistrats qui multiplient les violations des lois (code de procédure pénale et code pénal). Et ça y va fort !

./...

**Courriel envoyé le 10 juin 2016 à divers acteurs de la justice**

Objet : « *J'ai écrit au chef de l'Etat (grève des pilotes, familles de victimes AF447)* »

(voir en page 5 la capture d'écran et une réponse automatique)

Le fichier PDF joint à ce courriel est disponible sur le Web (6 pages, 305 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/francois-hollande-af447-greve-des-pilotes-norbert-jacquet-5-juin-2016.pdf>

**De :** norbert jacquet <norbertjacquet@yahoo.fr>

**À :** "robert.gelli@justice.gouv.fr" <robert.gelli@justice.gouv.fr>

**Cc :** "chantal.arens@justice.fr" <chantal.arens@justice.fr>; "catherine.champrenault@justice.fr" <catherine.champrenault@justice.fr>; HAYAT Jean-Michel <jean-michel.hayat@justice.fr>; MOLINS François <francois.molins@justice.fr>; DEGERMANN Véronique <veronique.degermann@justice.fr>; PORTERIE Frédérique <frederique.porterie@justice.fr>; COQUENTIN Jean-Marc <jean-marc.coquentin@justice.fr>; QUINTARD Jean <jean.quintard@justice.fr>; "jean-pierre.bonthoux@justice.fr" <jean-pierre.bonthoux@justice.fr>; "andre.paccalin@justice.fr" <andre.paccalin@justice.fr>

**Envoyé le :** Vendredi 10 juin 2016 10h12

**Objet :** J'ai écrit au chef de l'Etat (grève des pilotes, familles de victimes AF447)

A l'attention de Monsieur **Robert Gelli**, Directeur des affaires criminelles et des grâces,  
Copie à Mesdames et Messieurs :

- **Chantal Arens**, Première Présidente de la Cour d'appel de Paris,
- **Catherine Champrenault**, Procureure générale près la Cour d'appel de Paris,
- **Jean-Michel Hayat**, Président du Tribunal de grande instance de Paris,
- **François Molins**, Procureur de la République près le TGI de Paris
- **Véronique Degermann, Frédérique Porterie, Jean-Marc Coquentin, Jean Quintard, Jean-Pierre Bonthoux, André Paccalin**, procureurs adjoints (TGI Paris).

Instruction pénale pour homicides involontaires, accident du vol Rio-Paris (TGI Paris)

N° Parquet : 09.154.0822/1

N° Instruction : 2369/09/52

**PJ (PDF - 305 Ko) : "francois-hollande-af447-greve-des-pilotes-norbert-jacquet-5-juin-2016.pdf"**

Monsieur le Directeur,

Dans les médias les "boîtes noires" du vol EgyptAir MS804 disparu en mer le 19 mai sont régulièrement évoquées. Par ailleurs, une grève des pilotes d'Air France a été déclenchée. Ces événements m'ont amené à écrire au chef de l'Etat le 3 juin. J'ai l'honneur de porter à votre connaissance en pièce jointe le fichier au format PDF qui présente les informations utiles à ce sujet.

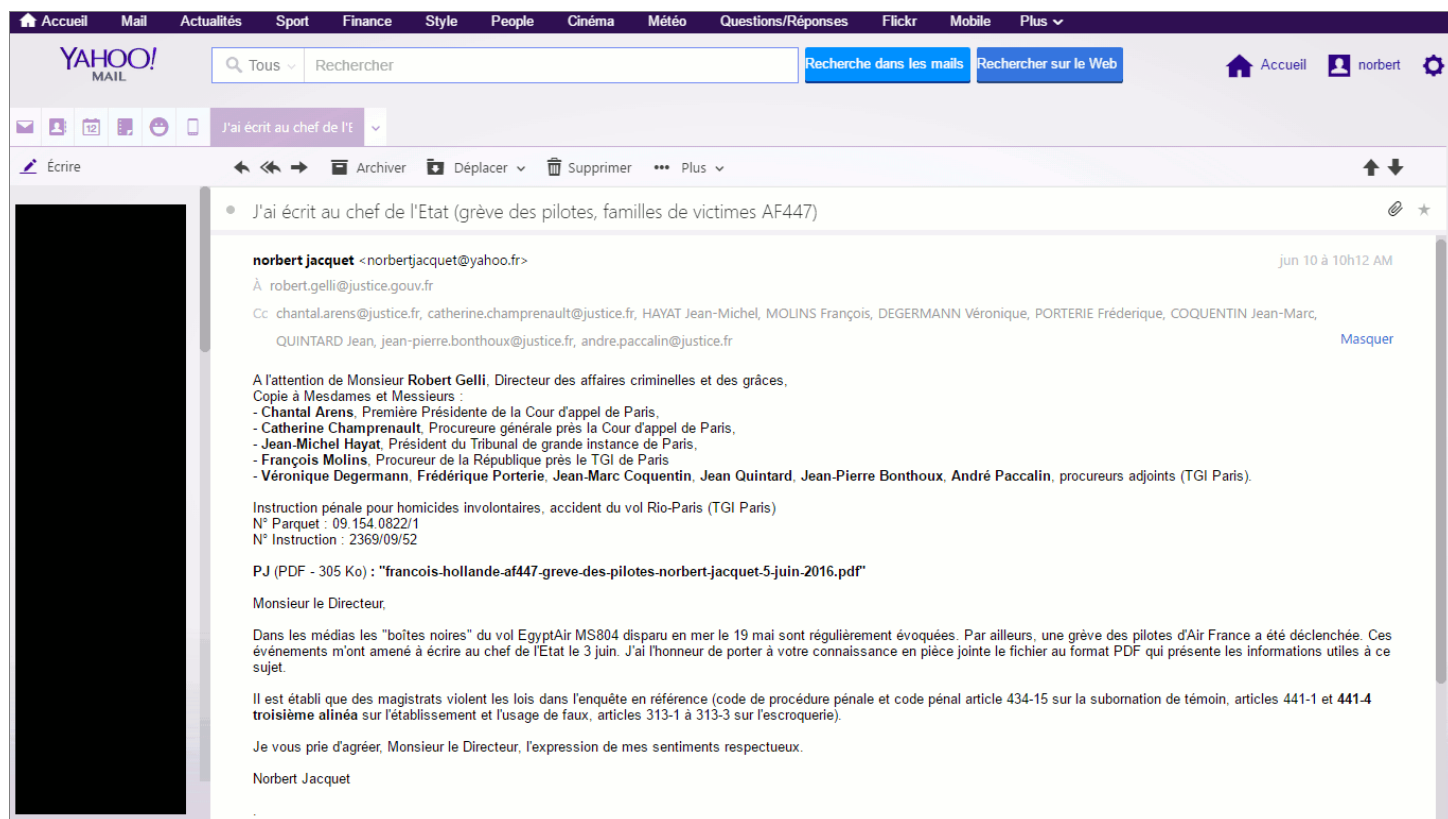
Il est établi que des magistrats violent les lois dans l'enquête en référence (code de procédure pénale et code pénal article 434-15 sur la subornation de témoin, articles 441-1 et **441-4 troisième alinéa** sur l'établissement et l'usage de faux, articles 313-1 à 313-3 sur l'escroquerie).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments respectueux.

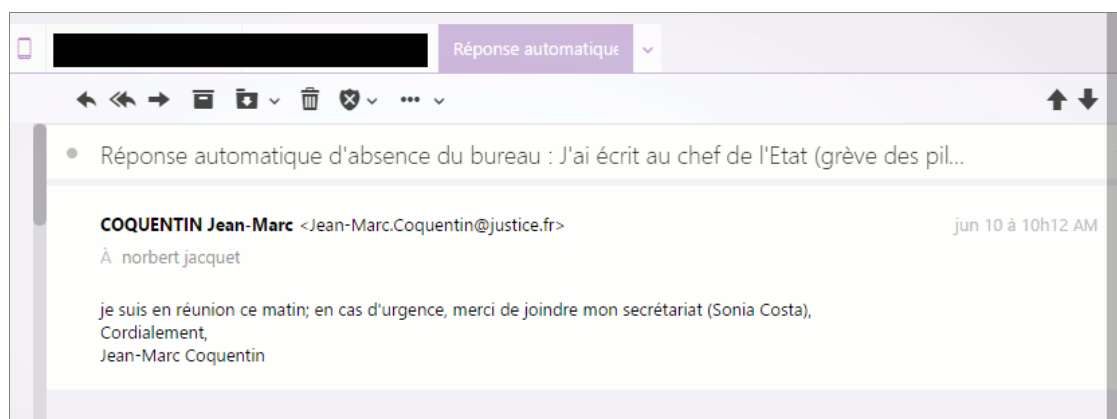
Norbert Jacquet

Le fichier PDF joint à ce courriel du 10 juin 2016 est disponible sur le Web (6 pages, 305 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/francois-hollande-af447-greve-des-pilotes-norbert-jacquet-5-juin-2016.pdf>



### Réponse automatique qui confirme l'envoi :



/...

**Courriel envoyé le 10 mai 2016 à divers acteurs de la justice**

Objet : « *J'ai écrit au chef de l'Etat (Airbus, accident AF447, sécurité aérienne)* »

(voir en page 7 la capture d'écran et deux réponses automatiques)

Le fichier PDF joint à ce courriel est disponible sur le Web (6 pages, 302 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/airbus-information-au-president-hollande-norbert-jacquet-7-mai-2016.pdf>

**De :** norbert jacquet <norbertjacquet@yahoo.fr>

**À :** "robert.gelli@justice.gouv.fr" <robert.gelli@justice.gouv.fr>

**Cc :** "chantal.arens@justice.fr" <chantal.arens@justice.fr>; "catherine.champrenault@justice.fr" <catherine.champrenault@justice.fr>; HAYAT Jean-Michel <jean-michel.hayat@justice.fr>; MOLINS François <francois.molins@justice.fr>; DEGERMANN Véronique <veronique.degermann@justice.fr>; PORTERIE Frédérique <frederique.porterie@justice.fr>; COQUENTIN Jean-Marc <jean-marc.coquentin@justice.fr>; QUINTARD Jean <jean.quintard@justice.fr>; "jean-pierre.bonthoux@justice.fr" <jean-pierre.bonthoux@justice.fr>; "andre.paccalin@justice.fr" <andre.paccalin@justice.fr>

**Envoyé le :** Mardi 10 mai 2016 11h50

**Objet :** J'ai écrit au chef de l'Etat (Airbus, accident AF447, sécurité aérienne)

A l'attention de Monsieur **Robert Gelli**, Directeur des affaires criminelles et des grâces,  
Copie à Mesdames et Messieurs :

- **Chantal Arens**, Première Présidente de la Cour d'appel de Paris,
- **Catherine Champrenault**, Procureure générale près la Cour d'appel de Paris,
- **Jean-Michel Hayat**, Président du Tribunal de grande instance de Paris,
- **François Molins**, Procureur de la République près le TGI de Paris
- **Véronique Degermann, Frédérique Porterie, Jean-Marc Coquentin, Jean Quintard, Jean-Pierre Bonthoux, André Paccalin**, procureurs adjoints (TGI Paris).

Instruction pénale pour homicides involontaires, accident du vol Rio-Paris (TGI Paris)

N° Parquet : 09.154.0822/1

N° Instruction : 2369/09/52

**PJ (PDF - 302 Ko) : "airbus-information-au-president-hollande-norbert-jacquet-7-mai-2016.pdf"**

Monsieur le Directeur,

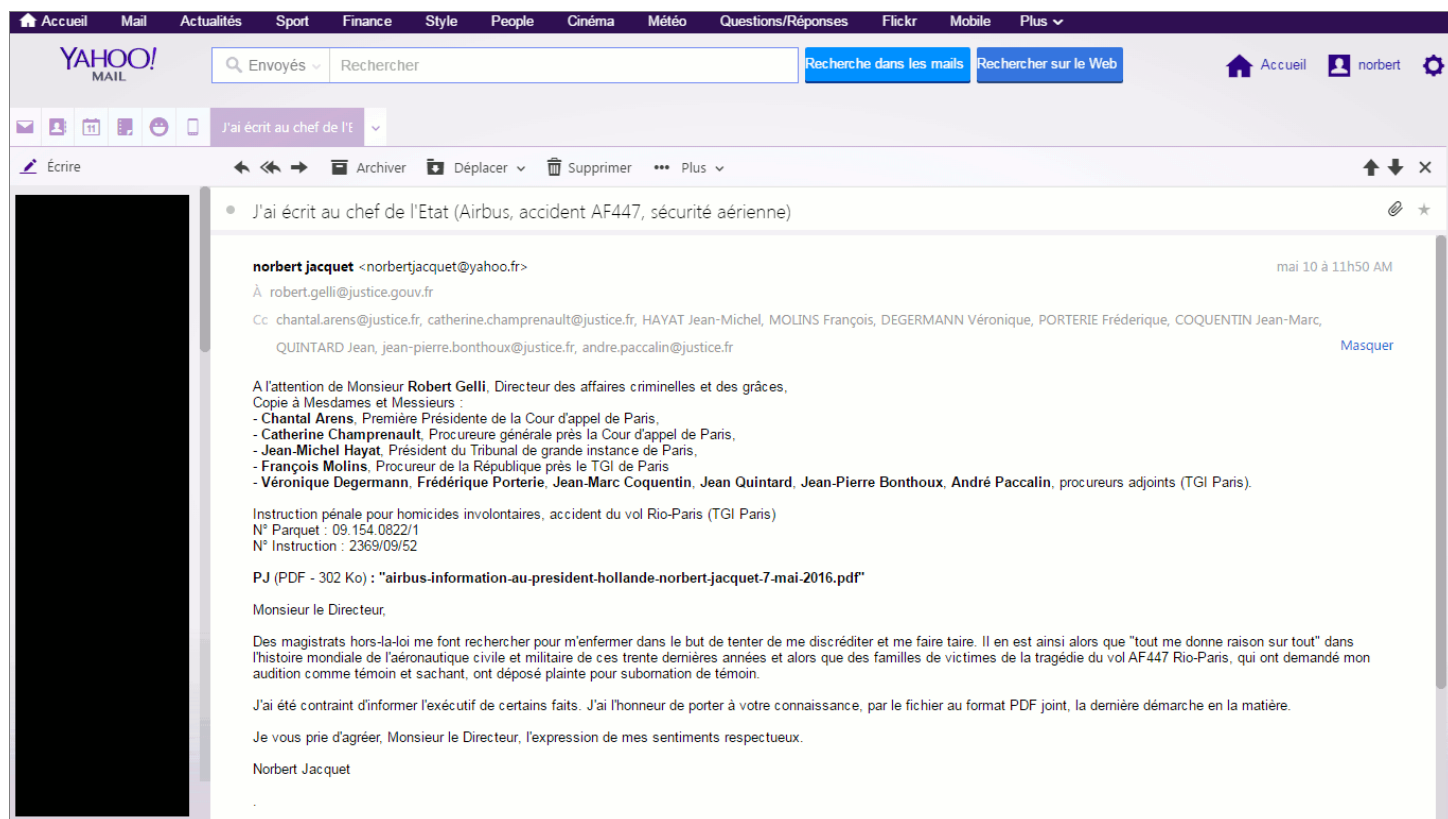
Des magistrats hors-la-loi me font rechercher pour m'enfermer dans le but de tenter de me discréditer et me faire taire. Il en est ainsi alors que "tout me donne raison sur tout" dans l'histoire mondiale de l'aéronautique civile et militaire de ces trente dernières années et alors que des familles de victimes de la tragédie du vol AF447 Rio-Paris, qui ont demandé mon audition comme témoin et sachant, ont déposé plainte pour subornation de témoin.

J'ai été contraint d'informer l'exécutif de certains faits. J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, par le fichier au format PDF joint, la dernière démarche en la matière.

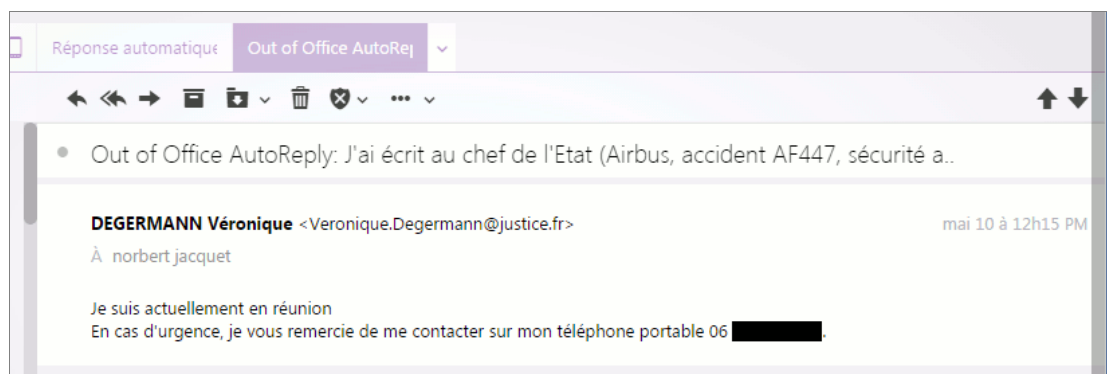
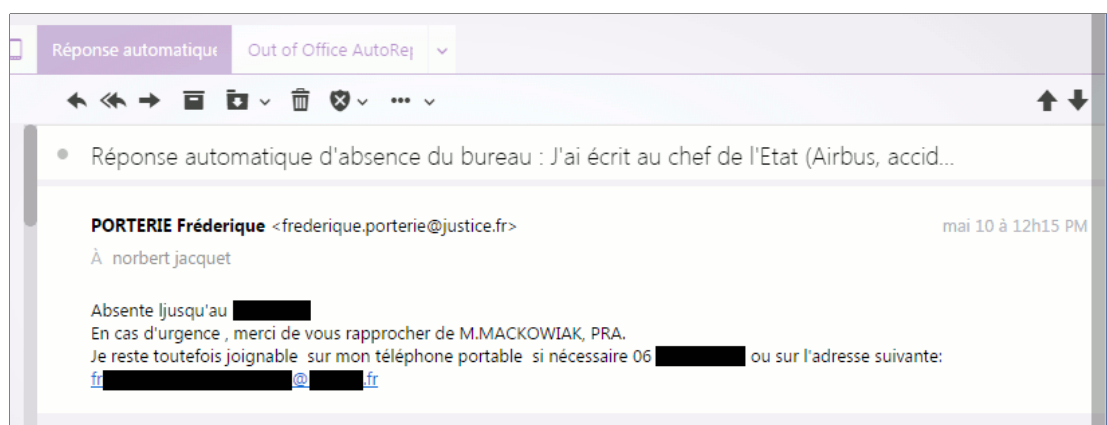
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Norbert Jacquet

Le fichier PDF joint à ce courriel du 10 mai 2016 est disponible sur le Web (6 pages, 302 Ko) :  
<http://franceleaks.com/hollande/airbus-information-au-president-hollande-norbert-jacquet-7-mai-2016.pdf>



### Deux réponses automatiques qui confirment l'envoi :



## Echange de courriels du 10 décembre 2014 avec le président du TGI de Paris

Actualités Sport Finance Style People Cinéma Météo Questions/Réponses Flickr Mobile Plus ▾

Tous ▾ Rechercher Recherche dans les mails Rechercher sur le Web Accueil norbert

RE: Drame du vol Air France AF447 Rio-Paris

Archiver Déplacer Supprimer Spam Plus ▾

RE: Drame du vol Air France AF447 Rio-Paris Personnes

**HAYAT Jean-Michel** <Jean-Michel.Hayat@justice.fr> 12/10/14 à 9:13 PM  
À norbert jacquet

Monsieur,

a la lecture de votre courrier électronique, je prends acte de votre désarroi.  
Je transfère votre mail avec ma réponse au magistrat instructeur en charge de ce dossier pour qu'une réponse vous soit apportée, afin que vous n'ayez pas la perception d'être tenu dans l'ignorance.  
Je crois devoir vous préciser par ailleurs, que le président du TGI n'a aucunement accès à la procédure d'information qui est couverte par le secret.

En revanche, je veillerai à ce qu'il vous soit répondu.

je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS** Jean-Michel HAYAT  
Président  
Tribunal de grande instance de Paris  
4 boulevard du Palais  
75055 Paris Cedex 01  
Tél : 01 44 32 61 30

---

**De :** norbert jacquet [mailto:norbertjacquet@yahoo.fr]  
**Envoyé :** mercredi 10 décembre 2014 09:36  
**À :** HAYAT Jean-Michel  
**Objet :** Drame du vol Air France AF447 Rio-Paris

**Instruction ouverte pour homicides involontaires** (accident Airbus Rio-Paris, 1er juin 2009)  
N° Parquet : 09.154.0822/1  
N° Instruction : 2369/09/52

**A l'attention de Monsieur Jean-Michel Hayat**, Président du Tribunal de grande instance de Paris

Monsieur le Président,

Des parties civiles dans l'instruction pénale ouverte à la suite de l'accident de l'Airbus Rio-Paris, ayant pour avocat Maître Thibault de Montbrial, ne sont plus informées du déroulement de la procédure en violation du code de procédure pénale. Depuis deux ans elles sont tenues dans l'ignorance. Ces parties civiles ne disposent que des informations partielles et contradictoires délivrées par les médias. Elles ont pu lire que le dossier aurait été soumis à la Chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Paris. Selon d'autres informations parues dans les médias, l'instruction serait close depuis les premiers jours de juillet. Ces parties civiles n'en savent pas plus. Elles sont donc dans l'incapacité de former des demandes utiles au regard des faits et des documents en leur possession. Les droits des parties civiles sont bafoués. Le code de procédure pénale est violé.

Je crois donc devoir rappeler les documents que j'ai portés à votre connaissance, relatifs à cette tragédie, et les conclusions qui en découlent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Norbert Jacquet

**NOTA BENE**

Ce qu'on trouve sur le Web peut disparaître. N'hésitez donc pas à télécharger / sauvegarder tous les PDF successifs que vous découvrirez. De nombreuses vidéos sont également téléchargeables. N'hésitez pas à faire circuler tout cela. Vous œuvrerez ainsi, et c'est **le seul objectif poursuivi**, dans l'intérêt des familles de victimes et dans celui de la sécurité aérienne... et aussi, c'est indispensable, pour **protéger ceux qui agissent dans ce sens**. S'il arrive à des membres de votre famille ou à vous-même de prendre l'avion...

J...



## L'EXECUTIF (HOLLANDE), L'« ETAT DE DROIT » ET AIRBUS

Pages 9 à 16 de ce PDF

Hollande avait mis le paquet avec sa remarquable anaphore « *moi, président...* » Il a réussi. Depuis quatre ans il est commandant de bord de la France. En assume-t-il les responsabilités ? Imagine-t-on un simple petit commandant de bord de l'aviation quitter son cockpit quand survient un problème pour aller se réfugier dans les toilettes à l'arrière de l'avion ? Ce ne serait même pas digne d'un capitaine de pédalo.

Alors... Hollande... dans les affaires de crashes aériens où les morts s'accumulent par centaines ? Hollande déjà en campagne pour cinq ans supplémentaires dans la fonction... Hollande au pays des (tous en chœur) « *valeurs de la République* », de la « *démocratie* », de la « *République exemplaire* », de l'« *Etat de droit* », de l'« *unité nationale* » et j'en passe (chaque jour on a droit à tout cela, et plus dans la même veine)...

### Des gens vont mourir inutilement, « stupidement »

S'agissant d'Airbus, il devient de plus en plus évident que **des décisions doivent être prises**. En effet, Airbus va se retrouver tout seul avec sa technologie bancaire. Il suffit de voir les évolutions partout dans le monde avec, par exemple, la dernière production de l'aviation de ligne, l'Irkut MC21 russe qui ambitionne de concurrencer les Boeing 737 et Airbus A320.

**Airbus va se retrouver tout seul** dans ses choix technologiques majeurs : manettes de poussée à crans fixes, minimanches « boîte à ressorts Nintendo » non couplés et sans retour d'effort, complexité des systèmes qui rendent la tâche des pilotes extraordinairement difficile quand la situation se dégrade... sans parler des circonstances où les ordinateurs devenus fous, mais qui corrigent les ordres des pilotes (!), prennent définitivement la main sur les gouvernes, laissant l'équipage réduit au rôle de spectateur impuissant, les actions de celui-ci restant sans aucun effet...

Un dossier complet, simple à comprendre, est dans les mains du président de la République. C'est l'objet des pages 10 à 16 de ce PDF.

La **reprise** de ces informations, avec les **derniers faits nouveaux** et quelques **compléments**, un bilan de la situation actuelle d'Airbus avec les **obstacles à l'horizon**, est disponible sur le Web (PDF, 496 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/airbus-tout-seul-au-fond-du-cul-de-sac-norbert-jacquet-30-aout-2016.pdf>

### La solitude d'Airbus ne peut que se confirmer

Un projet sino-russe de long-courrier est à l'étude. Verra-t-il le jour ? Il est en tout état de cause certain que dans cette région du globe va se développer la concurrence à Airbus et à Boeing en moyen-courrier et en long-courrier. Avec deux pilotes dans le cockpit, un seul pilote ou aucun ? Le zéro pilote, on peut oublier. Un seul pilote, c'est exclu après le crash de Germanwings. Ce sera donc à deux pilotes.

Question induite : manches classiques comme Boeing et Mitsubishi ou minimanches couplés et à retour d'effort, comme cela se fait déjà, par exemple avec l'Irkut MC21 russe ? Quels que soient les choix des divers avionneurs, il est évident qu'aucun n'optera pour la solution Airbus. Le constructeur européen se retrouve donc tout seul avec sa technologie bancaire et accidentogène. Avec un **gros obstacle** à l'horizon : les problèmes liés au décrochage (mais ce n'est pas le seul).

.!...

## **J'AI A NOUVEAU ECRIT AU CHEF DE L'ETAT LE 6 JUILLET 2016**

J'ai écrit à plusieurs reprises au chef de l'Etat au cours de ces derniers mois et j'ai sollicité une réponse. Tout est sur le Web. Un récapitulatif jusqu'au 3 juin 2016 figure en page 16 de ce PDF avec des extraits du code pénal en page 17.

### **J'ai à nouveau écrit à Hollande le 6 juillet 2016.**

En pages 11 à 15 de ce PDF sont présentées les captures d'écran de la procédure, avec le texte envoyé. Conformément aux usages, je me suis adressé au Secrétaire général de la Présidence de la République.

En raison des interventions en France auprès des personnes susceptibles d'être en relation avec moi, j'ai indiqué « SANS ADRESSE EN FRANCE ».

En effet, récemment encore, des magistrats envoyaient la police chez diverses personnes supposées me connaître et savoir où me trouver, avec mandats d'amener, perquisitions... Ces actions, qui ont aussi pour objet de tenter de « faire le vide » autour de moi en intimidant et en écœurant mes connaissances, mes amis, ma famille, sont indignes d'une démocratie.

Aux dernières nouvelles, rien n'a changé malgré le renouvellement régulier d'une plainte pour subornation de témoin émanant d'une partie civile dans l'enquête sur le crash du vol AF447 Rio-Paris, en relation avec d'autres familles de victimes.

Mon audition comme témoin et sachant avait en effet été demandée dès l'été 2011 à la juge d'instruction en charge de l'enquête sur ce drame. La plainte pour subornation de témoin a été déposée en janvier 2013. Elle est régulièrement renouvelée. Elle a encore été renouvelée au début du mois de février de cette année par recommandé avec AR adressé à François Molins, procureur de Paris (voir pages 18 à 21 de ce PDF).

L'exécutif, au plus haut niveau, est maintenant parfaitement informé de l'essentiel, documents en main, y compris la plainte pour subornation de témoin (les documents relatifs à cette plainte figurent dans ce qui a été communiqué à l'Elysée, voir en page 16 de ce PDF).

./...

Ci-dessous le formulaire présenté par la page ad hoc du portail de l'Elysée ( <http://www.elysee.fr/ecrire-au-president-de-la-republique/> ) avec le texte envoyé le 6 juillet 2016 vers 15 heures (heure de Paris).

**Votre identité \* :**

Madame  Monsieur

Nom : JACQUET

Prénom : Norbert

**Vos coordonnées :**

Adresse électronique \* : norbertjacquet@yahoo.fr

Ressaisir votre adresse électronique \* : norbertjacquet@yahoo.fr

N° et voie \* : SANS ADRESSE EN FRANCE

Complément d'adresse :

Code postal \* : 00000

Ville \* : XXXXX

Pays \* : FRANCE

**Vous écrivez à titre \* :**

Professionnel

**Votre message \* :**

Monsieur le Secrétaire général,

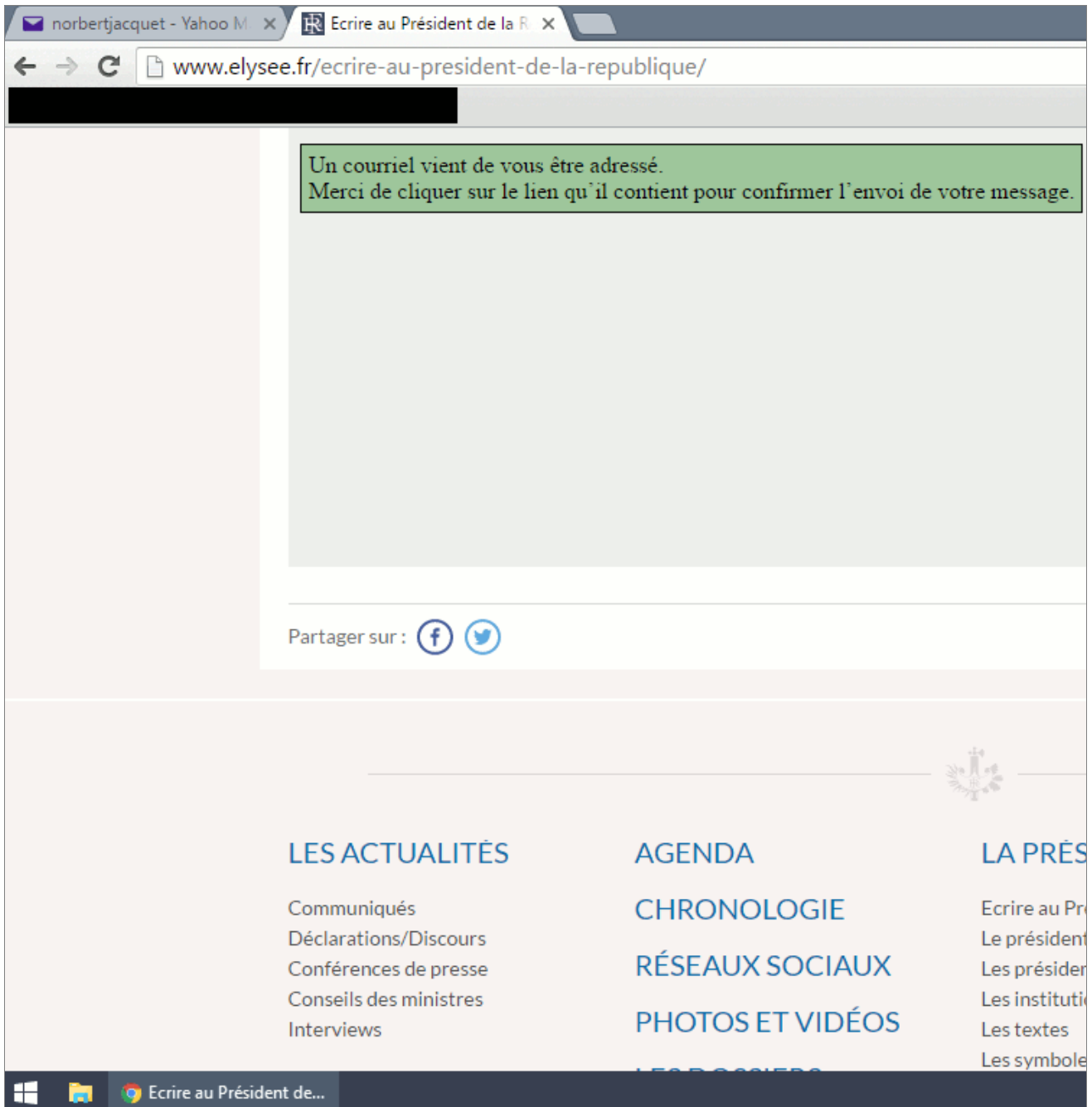
J'ai écrit à plusieurs reprises au chef de l'Etat, s'agissant de l'enquête sur la tragédie du vol AF447 Rio-Paris et plus généralement de la sécurité aérienne et des méthodes mises en oeuvre pour discréditer et faire taire ceux qui parlent. Les faits sont limpides. Je sollicite une réponse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma haute considération.

Norbert Jacquet

./...

Après envoi, cette réponse est apparue :



./...

Courriel qui m'a été envoyé pour procéder à la confirmation (arrivé avec retard à 18 heures 25, rien n'est parfait en informatique) :

Mail interface header: Actualités Sport Finance Style People Cinéma Météo Questions/Réponses Flickr Mobile Plus

Search bar: Tous Rechercher Recherche dans les mails Rechercher sur le Web Accueil norbertjacquet

Validation message au Président

no-reply@elysee.fr jul 6 à 6h25 PM

À norbertjacquet@yahoo.fr

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de la bonne réception de votre message.  
 Toutefois, pour que l'envoi à la Présidence de la République soit effectif, vous devez cliquer sur le lien suivant : [http://ecrire.elysee.fr/validation\\_mail/ccfab858af79a6af567c829386975fba](http://ecrire.elysee.fr/validation_mail/ccfab858af79a6af567c829386975fba)  
 Sans confirmation de votre part, le message posté sur le site sera effacé sous 72 heures.

---

L'outil Ecrire au Président  
 Présidence de la République

=====

Voici, pour votre information, le contenu du message que vous avez saisi (validation impérative via le lien ci-dessus) :

Votre identité :  
 Monsieur  
 JACQUET  
 Norbert

Vos coordonnées :

SANS ADRESSE EN FRANCE  
 00000 XXXXX  
 France

Vous écrivez à titre :  
 Professionnel

Votre message :  
 Monsieur le Secrétaire général,

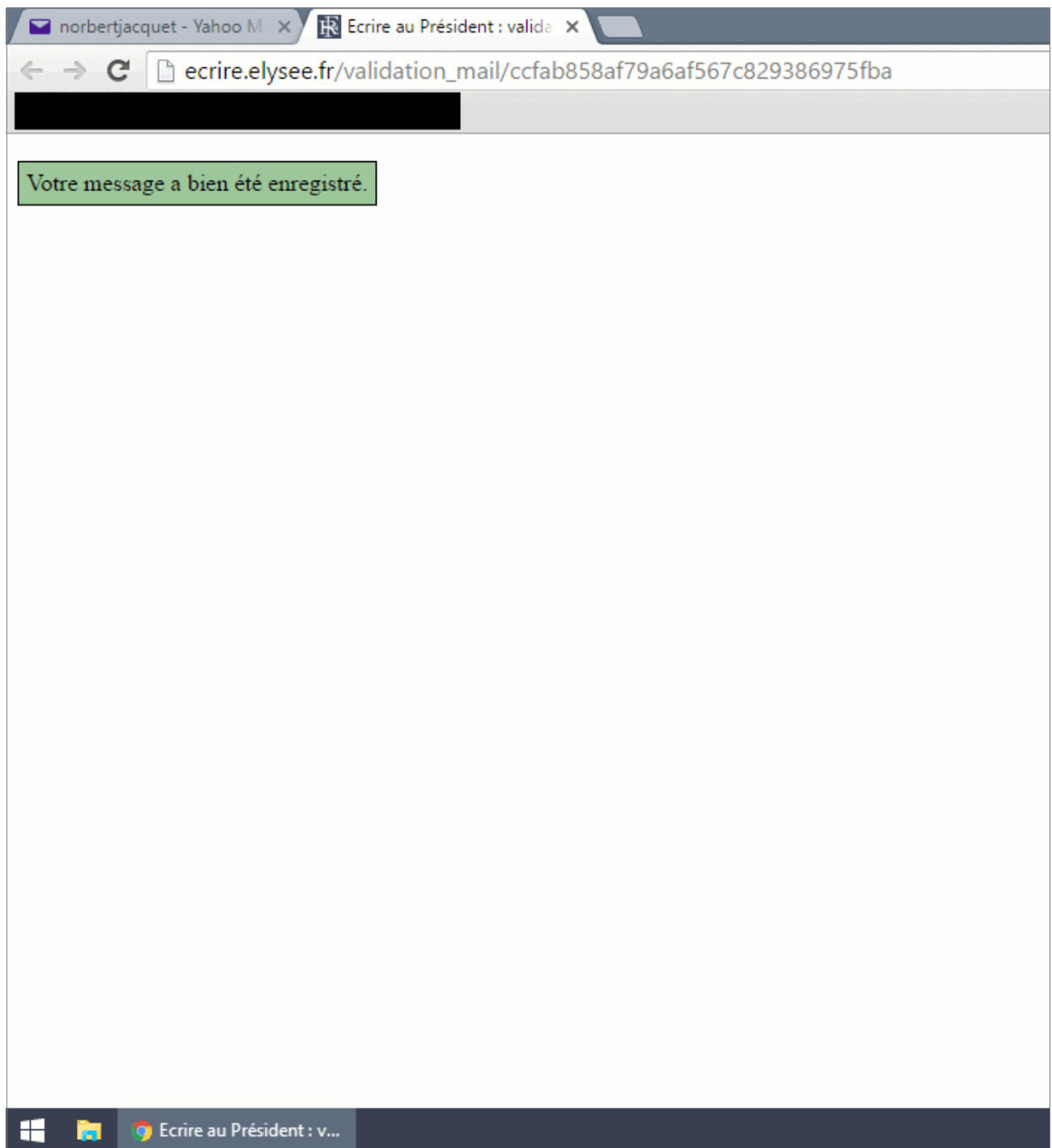
J'ai écrit à plusieurs reprises au chef de l'Etat, s'agissant de l'enquête sur la tragédie du vol AF447 Rio-Paris et plus généralement de la sécurité aérienne et des méthodes mises en oeuvre pour discréditer et faire taire ceux qui parlent. Les faits sont limpides. Je sollicite une réponse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma haute considération.

Norbert Jacquet

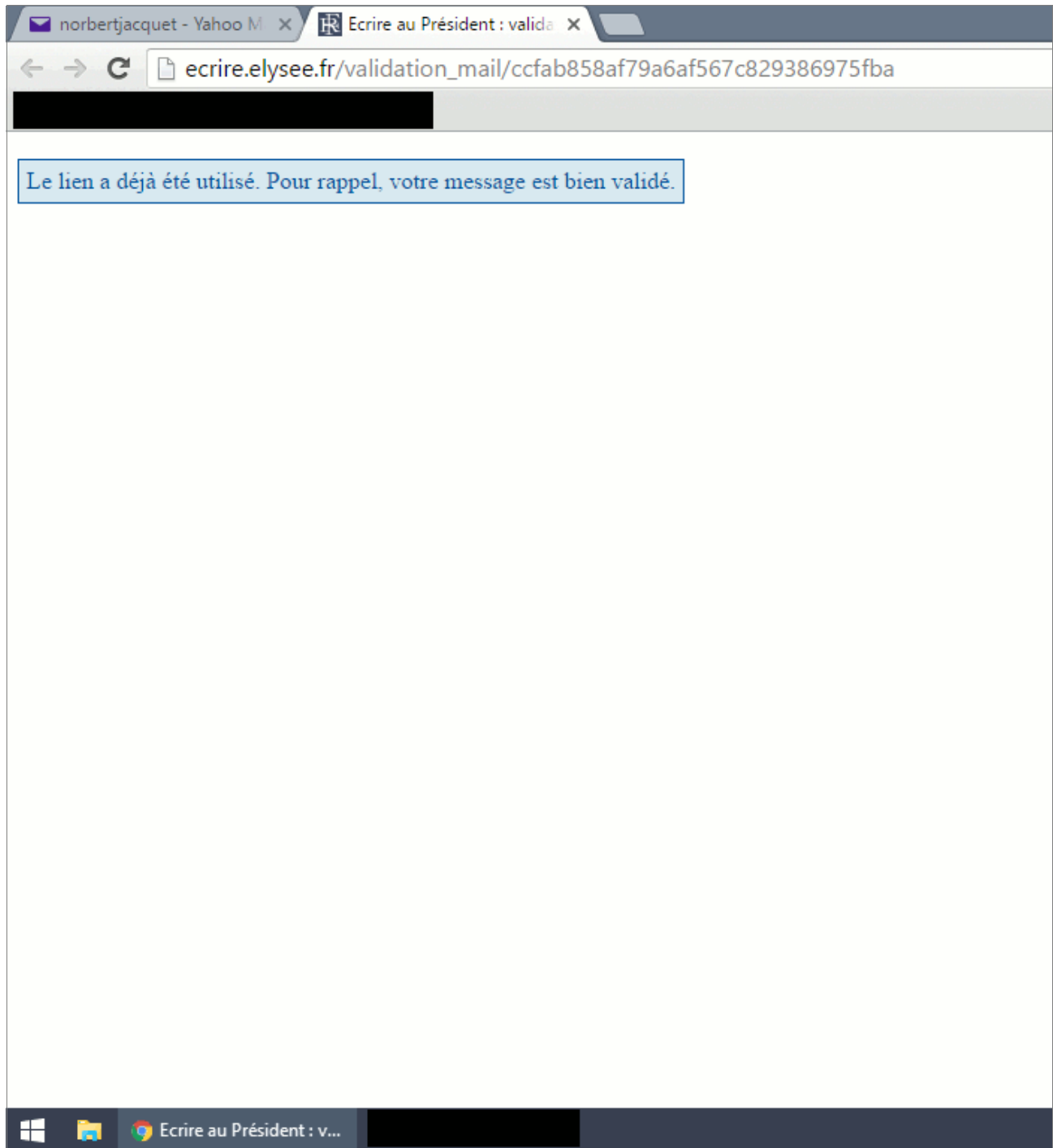
./...

Après le clic de confirmation, l'Elysée a répondu par ce message :



./...

En cliquant à nouveau, voici la réponse (message reçu « 5 sur 5 » comme on dit dans les transmissions) :



./...

## LES PRECEDENTES INFORMATIONS DELIVREES AU PRESIDENT

On trouvera à partir des liens figurant ci-dessous les faits qui ont été portés à la connaissance du chef de l'Etat jusqu'au mois de juin 2016. Il s'agit de l'enquête falsifiée sur le crash du vol AF447 Rio-Paris, qui se transforme en véritable affaire Dreyfus. Il s'agit de la sécurité aérienne avec des vies humaines inutilement en danger par centaines. Il s'agit des constats qui amènent à s'interroger sur une éventualité qu'on ne peut plus négliger : Airbus pourrait être dans une impasse technologique. Les liens ci-dessous sont présentés par ordre inversement chronologique.

**3 juin 2016.** Le préavis de grève déposé par les pilotes d'Air France m'a amené à écrire au chef de l'Etat le 3 juin 2016 pour signaler/rappeler une autre grève... avec préavis au ministre (PDF, 6 pages, 305 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/francois-hollande-af447-greve-des-pilotes-norbert-jacquet-5-juin-2016.pdf>

**20 mai 2016.** Quelques heures après le crash de l'Airbus MS804 Paris-Le Caire survenu le 19 mai, Hollande a organisé une réunion de crise à l'Elysée avec Valls et les ministres concernés. Il a tenu une conférence de presse, promettant avec insistance la vérité due aux familles de victimes. C'était l'occasion de lui rappeler ce qu'il en est dans l'enquête sur la tragédie de l'AF447 Rio-Paris (PDF, 6 pages, 317 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/crashes-aeriens-information-au-president-hollande-norbert-jacquet-20-mai-2016.pdf>

**6 mai 2016.** Il n'est pas excessif de dire que « **tout me donne raison sur tout** » dans l'histoire mondiale de l'aéronautique civile et militaire de ces trente dernières années. Un fait nouveau m'a permis d'enfoncer le clou le 6 mai 2016 (PDF, 6 pages, 302 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/airbus-information-au-president-hollande-norbert-jacquet-7-mai-2016.pdf>

**18 avril 2016.** L'enquête sur le drame du vol AF447 Rio-Paris se transforme en véritable affaire Dreyfus (PDF, 6 pages, 273 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/af447-rio-paris-information-au-president-hollande-norbert-jacquet-18-avril-2016.pdf>

**7 mars 2016.** Victime d'un procès indigne de la France et recherché pour être enfermé parce que je dis la vérité sur la tragédie du vol AF447 Rio-Paris et parce que j'apporte mon aide aux familles de victimes, **je sollicite une réponse de l'Elysée** (PDF, 6 pages, 275 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/aerien-monsieur-le-president-s-il-vous-plait-norbert-jacquet-7-mars-2016.pdf>

**28 février 2016.** Des vies humaines sont inutilement en danger, j'insiste. Le président de la LICRA est impliqué (PDF, 6 pages, 273 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/jakubowicz-et-licra-j-ai-ecrit-a-francois-hollande-norbert-jacquet-28-fevrier-2016.pdf>

**22 février 2016.** Des vies humaines sont inutilement en danger, je le rappelle. Le chef de l'Etat a-t-il été informé ? (PDF, 6 pages, 272 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/aerien-j-ai-encore-ecrit-a-hollande-norbert-jacquet-23-fevrier-2016.pdf>

**7 février 2016.** Des vies humaines sont inutilement en danger. Des magistrats œuvrent pour cacher la vérité dans l'enquête sur le crash du vol AF447 Rio-Paris (PDF, 5 pages, 253 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/aerien-j-ai-a-nouveau-ecrit-a-francois-hollande-norbert-jacquet-7-fevrier-2016.pdf>

./...



## LE CODE PENAL (EXTRAITS)

Page 17 de ce PDF

### Sur le faux et l'usage de faux

**Article 441-1.** Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

**Article 441-4, troisième alinéa.** Les peines sont portées à quinze ans de **réclusion criminelle** et à 225 000 euros d'amende lorsque le faux ou l'usage de faux est commis par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public agissant dans l'exercice de ses fonctions ou de sa mission.

### Sur l'escroquerie

**Article 313-1.** L'escroquerie est le fait, soit par l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit par l'abus d'une qualité vraie, soit par l'emploi de manœuvres frauduleuses, de tromper une personne physique ou morale et de la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'un tiers, à remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge. L'escroquerie est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende.

**Article 313-2.** Les peines sont portées à sept ans d'emprisonnement et à 750 000 euros d'amende lorsque l'escroquerie est réalisée : 1° Par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou de sa mission ; [... ...] Les peines sont portées à dix ans d'emprisonnement et à 1 000 000 euros d'amende lorsque l'escroquerie est commise en bande organisée.

**Article 313-3.** La tentative des infractions prévues par la présente section [*De l'escroquerie*] est punie des mêmes peines.

### Sur la subornation de témoin

**Article 434-15.** Le fait d'user de promesses, offres, présents, pressions, menaces, voies de fait, manœuvres ou artifices au cours d'une procédure ou en vue d'une demande ou défense en justice afin de déterminer autrui soit à faire ou délivrer une déposition, une déclaration ou une attestation mensongère, soit à s'abstenir de faire ou délivrer une déposition, une déclaration ou une attestation, est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende, même si la subornation n'est pas suivie d'effet.

/...

## **PLAINTE POUR SUBORNATION DE TEMOIN**

### **ADRESSEE A MONSIEUR FRANCOIS MOLINS**

### **PROCUREUR DE PARIS**

Pages 18 à 21 de ce PDF

La plainte pour subornation de témoin a été déposée pour la première fois en janvier 2013 (recommandé avec AR adressé à François Molins). Elle a été plusieurs fois renouvelée. Il en fut ainsi au début du mois de février de cette année comme le montrent les documents en pages suivantes (19 à 21).

Cette plainte, avec les documents utiles figurant en pages suivantes, est connue de l'Elysée (voir en page 16 de ce PDF ce qui a été transmis).

*/...*

Mme HILGERT Suzette

**PARTIE CIVILE**

17, Hauptstrooss

L-8561 Schwebach (Gr.D. Luxbg)

Mail : [suz.hilgert@gmail.com](mailto:suz.hilgert@gmail.com)

Schwebach, le 03 février 2016

**LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR**

**Monsieur François MOLINS**

PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

Tribunal de Grande Instance

Palais de Justice

4 Boulevard du Palais

F - 75001 PARIS

**Objet : plainte contre X pour subornation de témoin**

- **Instruction pour homicide involontaire à la suite de la disparition de l'Airbus AF447 Rio-Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2009 (numéro de parquet : 09.154.0822/1 – numéro instruction : 2369/09/52)**

Monsieur le Procureur de la République,

J'ai demandé l'audition de Norbert Jacquet comme témoin. Je renouvelle ma plainte pour subornation de témoin.

Les documents qui vous ont été remis par Monsieur Jacquet montrent que celui-ci est sous le coup de plusieurs procédures abusives qui le visent. Il est notamment sous la menace d'être abusivement enfermé pour une durée indéterminée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur, l'assurance de mes sentiments respectueux.

  
HILGERT Suzette

**P&T** POSTES ET TELECOMMUNICATIONS  
LUXEMBOURG GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

RECEPISSE DE DEPOT D'UN ENVOI

RECOMMANDE AR

AVEC VALEUR DECLAREE

Timbre du bureau d'origine

A remplir par l'expéditeur

Expéditeur: Hilgert Suzette L-8561 Schwebach

Destinataire: M. Franc. Molins, Proc. République  
Tgi de Paris, Palais de Justice  
4, bd. du Palais  
F-75001 PARIS

Remboursen: POST Luxembg 850  
040216 11:30:45

Montant de l'affranchissement: GUICHET 1  
7,05 € 6C  
7,05 €

No de dépôt: Recommandé RR027897459LU  
Remboursement:  
Valeur déclarée:  
Poids: 0,010 Kg  
Montant affranch: 7,05 €  
Service spécial: AR

Poids: \_\_\_\_\_

Signature de l'agent: \_\_\_\_\_

62-1994

**P&T** POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS  
LUXEMBOURG GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

CN 07

AVIS DE RÉCEPTION

**A.R.**

Service des postes  
Timbre du bureau renvoyant l'avis

Prioritaire/  
Par avion

PARQUET du T.G.I de PARIS

Le 8 - FEV. 2008

Bienvenue à

PARQUET du T.G.I de PARIS

Nom ou raison sociale

HILGERT SUZETTE  
17 HAAPTSTROOSS L-8561 SCHWEBACH

Correspondance Générale

Correspondance Générale

A remplir par l'expéditeur

186 - 2008

Administration des postes d'origine

Bureau de dépôt	<i>Rédactions / Just</i>	Date	<i>04.02.2016</i>
Destinataire de l'envoi			
<b>FRANCOIS MOLINS-PROCEUREUR DE LA REPUBLIQUE-TGI DE PARIS PALAIS JUSTICE 4BD PALAIS F-75001 PARIS</b>			

Nature de l'envoi

<input checked="" type="checkbox"/> lettre	<input type="checkbox"/> Colis
<input checked="" type="checkbox"/> Recommandé <i>RR</i>	<input type="checkbox"/> Valeur déclarée
No de l'envoi	Montant

**RR 0278 9745 9 LU**

**A compléter à destination**

L'envoi mentionné ci dessus a été dûment
<input type="checkbox"/> remis
Date et signature'

\*Cet avis pourra être signé par le destinataire ou, si les règlements du pays de destination le prévoient, par une autre personne autorisée ou par l'agent du bureau de destination.

**NOTA BENE**

Ce qu'on trouve sur le Web peut disparaître. N'hésitez donc pas à télécharger / sauvegarder tous les PDF successifs que vous découvrirez. De nombreuses vidéos sont également téléchargeables. N'hésitez pas à faire circuler tout cela. Vous œuvrerez ainsi, et c'est **le seul objectif poursuivi**, dans l'intérêt des familles de victimes et dans celui de la sécurité aérienne... et aussi, c'est indispensable, pour **protéger ceux qui agissent dans ce sens**. S'il arrive à des membres de votre famille ou à vous-même de prendre l'avion...

*./...*

## LE CRASH DE HABSHEIM

Le 26 juin 1988 survenait le crash de l'Airbus A320 à Habsheim. Trois morts, une cinquantaine de blessés.

Marie-Christine Marchioni, juge d'instruction, a été chargée de l'instruction. Après un an d'enquête, elle a compris que les experts judiciaires lui cachaient la vérité. Des vérités vraiment pas bonnes à dire. D'autres aussi ont compris... qu'elle avait compris ! La juge Marchioni a donc été dessaisie pour des motifs qui ne tiennent pas en droit. Ils sont même farfelus. Le dossier a été confié au juge François Guichard, pilier du Syndicat de la magistrature. Ce magistrat savait parfaitement à quoi s'en tenir.

En mai 1992 une grève a eu lieu pour me soutenir. Le juge Guichard le savait bien. On trouve les articles de presse, les documents sur la grève et les vidéos des émissions de télévision dans un PDF (1,32 Mo) :

<http://franceleaks.com/hollande/af447-et-greve-des-pilotes-pour-me-soutenir-norbert-jacquet-3-juin-2016.pdf>

Les DNA 13 octobre 1992

d'experts ensuite.

**Certains — et notamment l'ancien pilote Norbert Jacquet — ne sont pas convaincus de votre indépendance.**

Libre à lui de penser cela. Quand on dit qu'un juge n'est pas indépendant, de fait on dit qu'il est malhonnête. Parce qu'on sous-entend qu'il est susceptible de subir certaines pressions et d'y céder. Ce qui est dur dans une affaire comme celle-là, c'est que la justice se heurte à un scepticisme général. C'est dur quand on se démène dans une enquête et que le discours dominant autour de vous ressemble à ceci : « Tu es un garçon honnête, mais il y a tellement d'intérêts en jeu qu'on ne connaîtra jamais la vérité... ». C'est le cas aussi pour Habsheim. Si je conclus qu'il n'y a pas eu manipulation des boîtes noires, on dira que je suis vendu.

Ce genre de situation est un peu déprimant. Mais dans un second temps, on se dit qu'il faut partir en guerre contre ce scepticisme général, démontrer tout ce qu'on peut apprendre de la vérité.

**Le besoin de savoir, la curiosité, au départ, ne sont-ils pas aussi des moteurs pour le juge ?**

D'abord, c'est le fait de voir

### EXTRAIT DE PRESSE CI-CONTRE

Le juge Guichard s'est même exprimé à mon sujet comme le montre l'extrait ci-contre d'une longue interview publiée par les Dernières Nouvelles d'Alsace le 13 octobre 1992 (pour plus de détails on peut se reporter aux pages 153 et 154 de mon livre publié en 1994, téléchargeable gratuitement à partir d'une page Web : <http://jacno.com/an01.htm>).

/...

/...

## LE PROCES MERMAZ ET LES CONCLUSIONS QUI EN DECOULENT

Guichard était également parfaitement informé de l'issue du procès que le ministre Mermaz avait engagé contre moi. Mermaz a lamentablement capitulé en septembre 1994, alors que **j'ai toujours maintenu qu'il a participé aux opérations de falsifications**. Et ensuite Mermaz s'est bien « écrasé ». A ce sujet on trouve des articles de presse, la décision de justice et plusieurs lettres d'ex-ministres dans un PDF (651 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/montebourg-hollande-crashs-aeriens-vie-humaine-norbert-jacquet-22-aout-2016.pdf>

Le juge Guichard a lu mon livre publié en septembre 1994 (<http://jacno.com/an01.htm>). Il a en effet engagé un procès en diffamation contre moi en 1994, visant des passages du livre... alors qu'il savait pourtant que le faussaire Mermaz venait de capituler. Mermaz a participé aux falsifications.

## DEUX PAGES SUIVANTES : DEUX ARTICLES DE PRESSE

### **LES FAUSSES LICENCES DE PILOTE DE LIGNE**

#### Deux articles de presse qui suffisent pour comprendre

Dans les deux pages suivantes on trouve deux articles de presse de **février** 1996 qui en disent long. A eux seuls ils sont suffisants pour tout comprendre.

Au moment de la publication de ces articles l'instruction judiciaire sur le crash de Habsheim n'était pas close. En effet, l'avis de fin d'informer a été délivré aux parties par le juge Guichard en **mars** 1996 et l'ordonnance de clôture avec renvoi devant le tribunal correctionnel a été prise par le juge Guichard en **juin** 1996.

J'ai envoyé ces articles dès leur parution, l'un puis l'autre, avec quelques commentaires, au juge Guichard et à René Pech, procureur de Colmar. Ces magistrats ont regardé au plafond et fait semblant de ne rien voir. J'ai par la suite continué à diffuser ces articles. Sans effet.

Après les législatives anticipées de 1997 et la nomination de Jospin comme Premier ministre, j'ai envoyé ces articles avec quelques commentaires à Matignon et dans les ministères intéressés (Justice avec Guigou et Transports avec Gayssot). On m'a jeté en prison à la suite d'une dénonciation mensongère émanant du juge Guichard, d'un bâtonnier et d'Airbus. Six mois de détention provisoire (quatre mois maximum prévus par le code de procédure pénale, plus deux mois supplémentaires exceptionnels) sans aucun acte d'instruction. Dans le seul but de me détruire.

Comme ce ne fut pas suffisant, la justice m'a ensuite envoyé directement de la prison en unité psychiatrique pour malades difficiles où les conditions de vie répondent à la définition de la torture (violence au quotidien, excréments sur le visage etc.).

NB : je ne suis d'aucune manière à l'origine de des deux articles de Minute. Je les ai découverts à leur parution.

.J...

## Le faux : une spécialité de l'aérien français

Voir précisions page précédente. Ceux qui ont établi ces faux n'ont jamais été inquiétés. C'est moi qu'on a fini par jeter en prison pour les protéger, parce que j'envoyais ces articles dans les hautes sphères et les faisais connaître dans les rédactions (à une époque où l'Internet public n'existait pas).

« Minute » du 21 février 1996 (article publié en Une)

# Le Scandale de l'Airbus D'Habsheim

## Un nouveau mystère !

**M**ichel Asseline, aux commandes le 26 juin 1988 de l'Airbus A 320 qui s'écrasait à Habsheim, faisant trois morts, aurait-il été victime de la part des autorités d'une tentative de corruption, pour assumer seul toutes les responsabilités et blanchir l'avion ? Une vraie fausse licence semble le prouver !

Rappel des faits : trois mois après l'accident, alors que l'enquête judiciaire débute, la commission de discipline de la DGAC (Direction générale de l'aviation civile) retire à Michel Asseline sa licence pour une durée de huit ans, sanction confirmée le 29 septembre 1988 par le ministre des Transports Michel Delebarre. Asseline doit donc remettre sa licence aux autorités. Par la force des choses, il en est dispensé : sa licence a en effet brûlé dans l'accident... ce qui est confirmé dans un courrier adressé par Claude Frantzen, membre de la DGAC, à la Federal Aviation Administration américaine, s'interrogeant sur la situation juridique de l'intéressé : « La licence de monsieur Asseline ayant brûlé dans l'accident, de ce fait il n'était de toute façon plus en possession de celle-ci. »



La vraie fausse licence de Michel Asseline qui lui fut remise par un haut fonctionnaire de l'Aviation civile quelques jours après sa suspension.



Or c'est faux, Asseline était en possession d'un duplicata de cette licence, avec tous les tampons nécessaires, datée du 25 mai 1988, un mois avant l'accident, donc antidatée ! A quoi pouvait lui servir ce morceau de papier officiel ? A se recaser plus facilement à l'étranger...

française qui, en octobre 1988, m'a remis cette vraie fausse licence. Ça reflétait apparemment la volonté du gouvernement français de me faciliter la tâche dans un éventuel reclassement à l'étranger.

Mais c'était sans doute un piège pour me faire accuser de faux et d'usage de faux. Je ne me suis jamais servi de ce duplicata...

La balle est désormais dans le camp de la DGAC. □

### Pas claire, l'aviation civile !

Est-ce la DGAC qui se serait prêtée à ce jeu ou Asseline qui serait un faussaire ? Joint au téléphone, ce dernier nous a donné sa version des faits : « C'est un haut fonctionnaire de l'aviation civile

Quand Maurice PAPON utilise le passeport d'un ami, GUIGOU intervient publiquement. Pour de fausses licences de pilote de ligne... aucune réponse.

Quand un passager trisomique ou obèse a un problème d'embarquement, GAYSSOT intervient publiquement (en plein mois d'août, depuis Béziers où il est en vacances). Pour de fausses licences de pilote de ligne... silence.

(J'attends toujours une réponse du gouvernement sur ces faux.)

/...



« Minute » du 28 février 1996

## SCANDALE DE L'AIRBUS D'HABSHEIM (SUITE)

# Une seconde vraie fausse licence !

« **M**inute » révélait la semaine dernière que le commandant de bord Michel Asseline (suspendu le 29 septembre 1988 pour une durée de huit ans par le ministre des Transports Michel Delebarre suite à la catastrophe de Habsheim) avait bénéficié, à l'insu ou avec la complicité de la DGAC (Direction générale de l'aviation civile), d'un vrai faux duplicata de sa licence, antidaté du 25 mai 1988, pour lui permettre de se recaser à l'étranger... Or il existe un second vrai faux duplicata, également antidaté du 25 mai 1988 !

Pourquoi cette multiplication de duplicatas ? Tout simplement parce que les faussaires semblent s'être emmêlés les pinceaux. Le faux que nous publions aujourd'hui porte en effet la signature de Bernard Palayret... Or c'est ce même Bernard Palayret

Deux vraies fausses licences pour le prix d'une ! Le duplicata signé par Bernard Palayret, un haut fonctionnaire de l'aviation civile, aurait dû en effet être détruit...

Document de l'aviation civile

NOM (N) : ASSELINE  
Prénoms (P) : Michel  
Date de naissance (N) : 05-05-1944  
Lieu de naissance (L) : Paris 15e  
Nationalité (N) : Française  
Date de validité (V) : 5

Décreté à Paris le (N) 25-06-89  
Signature de l'autorité compétente le (N) 25-06-89  
Pour le Ministre  
et par délégation  
Bernard Palayret, Directeur Général de l'Aviation Civile  
B. PALAYRET

Document de l'aviation civile

NOM (N) : ASSELINE  
Prénoms (P) : Michel  
Date de naissance (N) : 05-05-1944  
Lieu de naissance (L) : Paris 15e  
Nationalité (N) : Française  
Date de validité (V) : 5

Décreté à Paris le (N) 25-06-89  
Signature de l'autorité compétente le (N) 25-06-89  
Pour le Ministre  
et par délégation  
Bernard Palayret, Directeur Général de l'Aviation Civile  
Bernard Palayret

qui, le 29 septembre 1988, avait signifié sa mise à pied à Michel Asseline. Que le nom de la même personne apparaisse à la fois sur la lettre de sanction et sur la vraie fausse licence était vraiment trop gros...  
D'où la nécessité d'un

second faux, c'est ce qu'explique Michel Asseline : « Trouvant sans doute la signature du haut fonctionnaire [Palayret, NDLR] trop voyante, car cette même signature était déjà apposée au bas du document me communiquant la décision du ministre de suspendre mes licences professionnelles, un fonctionnaire, que j'appellerai M. X, me demandait par téléphone de détruire la première vraie fausse licence et m'en remettait une nouvelle, toujours duplicata daté du 25 mai 1988, mais avec une autre signature et une autre photographie. »

Sur ordre de qui ? « Il est invraisemblable que M. X ait risqué la cour d'assises pour complicité d'établissement de faux en écriture publique. Il était certainement couvert à l'échelon supérieur et pour moi cette "faveur" sentait très mauvais. Je décidais

donc de ne pas détruire la première et me retrouvais en possession de deux vraies fausses licences, dont je ne me suis jamais servi, ne désirant pas être accusé de faux en écritures publiques, ce qui était peut-être d'ailleurs le but final des personnages ayant couvert M. X ! »

Et, depuis huit ans, Michel Asseline attend qu'on lui restitue sa vraie licence. Le nouveau ministre des Transports de Bernard Pons, à qui il a demandé à bénéficier de l'amnistie présidentielle, lui a répondu qu'il n'en était pas question tant que l'affaire du crash de Habsheim n'aurait pas été jugée par la justice. Ce qui, bien que l'accident remonte au 26 juin 1988, ne semble pas être pour demain... Il y a des affaires que l'Etat a intérêt à étouffer.

O.F.

### NOTA BENE

Ce qu'on trouve sur le Web peut disparaître. N'hésitez donc pas à télécharger / sauvegarder tous les PDF successifs que vous découvrirez. De nombreuses vidéos sont également téléchargeables. N'hésitez pas à faire circuler tout cela. Vous œuvrerez ainsi, et c'est le seul objectif poursuivi, dans l'intérêt des familles de victimes et dans celui de la sécurité aérienne... et aussi, c'est indispensable, pour protéger ceux qui agissent dans ce sens. S'il arrive à des membres de votre famille ou à vous-même de prendre l'avion...

\* \* \*

Page intentionnellement blanche

Page intentionnellement blanche